

## AG EDF du 12 mai 2016

### Questions de l'Association Energie En Actions, d'actionnaires salariés et anciens salariés du groupe EDF et réponses du CA d'EDF

#### **Question EEA : Stratégie à Moyen terme :**

*Monsieur le Président, vous avez fixé les priorités stratégiques du Groupe à l'horizon 2030, et fait adopter un plan d'action « financier » à l'horizon 2020. Pourriez-vous préciser aux actionnaires les orientations concrètes du Groupe à moyen terme ?*

#### **Réponse du Conseil :**

L'ambition du groupe EDF, portée par la stratégie CAP 2030, est d'être l'électricien performant et responsable, champion de la croissance bas carbone. Cette ambition se décline en trois priorités, qui combinent la recherche de relais de croissance à la valorisation des actifs existants :

- proximité avec les clients et les territoires ;
- production bas carbone, avec un mix équilibré entre nucléaire et énergies renouvelables ;
- développement international.

Comme annoncé le 22 avril 2016, un plan d'action a été présenté au Conseil d'administration qui comprend :

- Une optimisation des investissements nets de près de 2 Mds€ en 2018 par rapport à 2015 (hors Linky et hors nouveaux développements). Ces investissements devraient ainsi atteindre 10,5 Mds€ en 2018 ;
- Une réduction des charges opérationnelles d'au moins 1 Md€ en 2019 par rapport à 2015 ;
- Un plan de cessions d'actifs d'environ 10 Mds€ à l'horizon 2020.

Ces mesures seront intégrées dans le Plan à Moyen Terme du Groupe qui sera présenté au Conseil d'Administration comme chaque année en décembre. Plus précisément, le plan d'action se décline comme suit :

#### 1. Optimisation et sélectivité des investissements en cohérence avec la stratégie Cap 2030

Les investissements du périmètre existant vont être réduits de près de 2 Mds€ entre 2015 et 2018, avec un objectif de 10,5 Mds€ à cette échéance.

Un montant d'investissements hors périmètre existant de près de 2 Mds€ par an en moyenne est envisagé d'ici à 2018 dans les activités régulées (compteurs Linky dont le déploiement est déjà engagé, construction de moyens de production d'électricité à base d'énergies renouvelables, projet Hinkley Point C).

Le montant total des investissements du Groupe devrait ainsi être compris entre 12,5 et 13,5 Mds€ par an au cours des trois prochaines années.

#### 2. Réduction des charges opérationnelles

Le Groupe EDF a déjà réduit ses coûts d'environ 300M€ en 2015 par rapport à 2014 et a annoncé le 16 février dernier lors de la présentation des comptes annuels un objectif de réduction des coûts de 700 M€ en 2018 par rapport à 2015.

La réduction des coûts est renforcée et pérennisée. L'objectif de réduction est porté à au moins 1 Md€ en 2019 par rapport à 2015.

#### 3. Plan de cessions d'actifs pour financer les nouveaux développements du Groupe

Le plan de cessions engagé en 2015 pour contribuer au financement des investissements correspondant à de nouveaux développements est renforcé. Le Groupe se fixe un objectif d'environ 10 Mds€ d'actifs à céder entre 2015 et l'horizon 2020, incluant notamment une évolution du capital de RTE, des actifs de production d'électricité d'origine thermique hors France et des participations minoritaires.

Ces orientations financières s'inscrivent dans la stratégie Cap 2030.

#### **Question EEA : Indicateurs :**

*Quels sont aujourd'hui le coût moyen pondéré du capital (CMPC) et le taux de rentabilité des capitaux engagés (ROCE) d'EDF ?*

#### **Réponse du Conseil :**

A titre d'information, le CMPC utilisé par les analystes financiers se situe dans une fourchette d'environ 6% à 7% après impôt.

### **Question EEA : Plan d'économies :**

*Vous avez annoncé en décembre dernier un plan d'action prévoyant une baisse des charges opérationnelles de 700 M€ d'ici 2018, avec un objectif relevé le 22 avril à « au moins 1 milliards d'euros en 2019 par rapport à 2015 ». Ne pensez-vous pas que des économies sont également possibles sur les charges de financement, avec notamment le surcoût actuel lié aux obligations hybrides (déjà soulevé dans une question à l'AG du 19 mai 2015) ?*

### **Réponse du Conseil :**

En comptabilité IFRS, conformément à la norme IAS 32, les émissions hybrides sont comptabilisées en capitaux propres et les rémunérations versées comme des dividendes. Le coût des hybrides ne rentre donc pas dans les charges de financement du Groupe. Ce coût est déductible fiscalement et s'est élevé pour mémoire à 591M€ avant impôts sur 2015, soit 423M€ après impôts, induisant un taux effectif de 4,1% (compte tenu du stock d'hybrides de 10,2Mds€ à fin 2015). A titre de comparaison, le rendement moyen de l'action EDF (dividend yield) s'est élevé à 10% depuis le début de l'année 2016 (prix d'action moyen de 11€ pour un dividende par action de 1,1€ au titre de 2015), soit un taux bien supérieur au coût effectif des hybrides du Groupe.

### **Question EEA : Augmentation de capital :**

*EDF a fait part de son « intention de soumettre au Conseil un projet d'augmentation de capital sous forme d'opération de marché pour un montant d'environ 4 milliards d'euros », pourriez-vous nous préciser si cette augmentation de capital :*

- est envisagée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ?
- pourrait être accompagnée d'une opération réservée aux salariés et ancien salariés du Groupe ?

### **Réponse du Conseil :**

Les modalités de l'augmentation de capital annoncée le 22 avril 2016, y compris l'offre éventuelle aux salariés, sont à l'étude.

### **Question EEA : Prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires :**

*Monsieur le Président, dans une récente interview à un quotidien, vous avez annoncé que : « d'ici l'arrêt de nos comptes semestriels, nous tirerons les conséquences comptables de notre intention de prolonger la durée de vie de nos centrales existantes, au-delà de quarante ans, et dans le respect des exigences de sûreté ». Quels sont concrètement les projets d'EDF pour mettre en oeuvre cette prolongation ? Quels seraient les impacts de cette prolongation sur la trésorerie et l'endettement du Groupe à moyen terme ?*

### **Réponse du Conseil :**

La prolongation de la durée de vie comptable de nos centrales nucléaires françaises nécessite une décision du Conseil d'administration d'EDF. Cette décision sera prise en cohérence avec la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et les travaux engagés avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

### **Question EEA : Centrale nucléaire de Fessenheim :**

*Le Président de la République et plusieurs ministres se sont exprimés récemment sur l'arrêt des 2 réacteurs de Fessenheim. Pourriez-vous nous préciser quel montant d'indemnisation compte demander l'entreprise au titre du préjudice subi, puisque la sûreté de ces 2 réacteurs n'a pas été mise en cause par l'ASN ?*

### **Réponse du Conseil :**

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte implique en effet la fermeture de deux tranches de 900 MW lors de la mise en service de Flamanville 3. Par une décision du 13 août 2015, le Conseil constitutionnel a expressément consacré la possibilité pour EDF de solliciter auprès de l'Etat l'indemnisation du préjudice subi en cas de fermeture anticipée d'un ou plusieurs réacteurs nucléaires en application du plafond de la capacité autorisée de production d'électricité d'origine nucléaire de 63,2 GW instauré par la loi.

Des échanges ont lieu en ce sens entre l'Etat et EDF, et il appartiendra au Conseil d'Administration, le moment venu, de statuer sur la demande d'abrogation de l'autorisation d'exploiter ainsi que sur le protocole d'indemnisation correspondant.

**Question EEA : Mise en service réacteurs EPR :**

*Pourriez-vous nous préciser à quelles échéances sont prévues les mises en services des 2 réacteurs nucléaires en construction à Taishan ? S'agissant de l'EPR de Flamanville, pourriez-vous nous préciser quand la campagne de test de résistance de la cuve devrait être terminée, et à quelle échéance l'ASN devrait rendre ses conclusions ?*

**Réponse du Conseil :**

Concernant Taishan, il n'appartient pas à EDF de communiquer sur les échéances.

Concernant l'EPR de Flamanville : l'ASN a autorisé le programme d'essais proposé selon des règles bien définies, dans l'objectif de justifier la ténacité suffisante des calottes de fond de cuve et du couvercle.

L'ensemble de ces opérations s'effectue sous la surveillance d'un organisme habilité en lien avec l'ASN.

AREVA réalise son programme d'essais jusqu'à l'été prochain.

Il appartiendra à l'ASN de communiquer sur les échéances de ses conclusions.